

Louis Gallois
Président Exécutif

Paris, le 28 Juillet 2011

Madame Chantal Brunel
Rapporteuse Générale
Observatoire de la parité
entre les Femmes et les Hommes
35, rue Saint-Dominique
75007 Paris

Madame la Rapporteuse,

Très attaché aux principes d'égalité de chance que la loi sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils aide à promouvoir, je vous remercie d'avoir partagé votre observation sur la composition du Conseil d'EADS. Je mesure comme vous l'absence de femmes dans le conseil d'administration d'EADS, dont je suis membre, et je la déplore.

Du fait de sa domiciliation aux Pays-Bas, plutôt que la loi no. 2011-103 du 27 janvier 2011, EADS devra suivre le code Néerlandais. Celui-ci promeut la présence féminine au sein des conseils en recommandant l'objectif d'un minimum de 30% d'administrateurs de chaque sexe d'ici 2016 ; à défaut, l'émetteur doit expliquer pourquoi il ne se conforme pas à cette indication.

Le mandat du présent conseil arrive à échéance en mi-2012. Celui-ci est sensible à la nécessité de diversifier sa composition à cette échéance, et a transmis aux actionnaires de référence un message fort dans ce sens. Il les a encouragé à viser 20% de femmes au plus vite, sans être, lui-même, pleinement "aux manettes" pour atteindre ce niveau.

Soyez assurée, Madame la Rapporteuse, que je me ferais encore une fois l'écho de votre observation auprès du conseil et des actionnaires de référence qui ont le dernier mot.

Je vous prie de recevoir, Madame la Rapporteuse, mes respectueux hommages *et bon*
meilleur souvenir.